

Demande d'amendement au préavis 05/2024 de l' AISGE

Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues du Conseil intercommunal,

Comme indiqué dans son courrier du 5 juin 2024, la Municipalité d'Arzier-Le Muids vous propose un amendement au préavis 05/2024.

Cet amendement vise à ajouter, dans les conclusions du préavis, un quatrième point de décision qui se présente comme suit: « d'autoriser la reprise des dettes ou emprunts effectuées par la Commune, telles que conclues par cette dernière, pour financer le concours, ainsi que les crédits d'étude et de construction du collège CSI Le Bix ».

Comme vous pouvez vous en douter, la Commune va en effet devoir emprunter pour payer les travaux de construction. Deux possibilités s'offrent alors :

- Soit la Commune prend un crédit de construction, valable pendant le temps des travaux et charge à l' AISGE de conclure des emprunts au moment du rachat
- Soit la Commune négocie dès la construction un emprunt à long terme qu'elle transmet, au moment du rachat, à l' AISGE.

La proposition d'amendement va dans le sens de la seconde possibilité car Il est très probable que les taux d'intérêt vont augmenter dans les prochaines années ; le taux que nous pourrions négocier actuellement sera donc meilleur ce qui diminuera d'autant le coût des intérêts.

Nous vous remercions donc de soutenir cet amendement qui vise simplement à diminuer les coûts financiers pour nos 5 communes.

Arzier, le 12 juin 2024

Denis Berger

